

Conseil Municipal du 30 mars 2007

L'an deux mil sept et le trente mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 20h30. Date de la convocation le vingt trois mars deux mil sept.

Étaient présents : Monsieur Robert BALDÈS maire, Messieurs René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU, conseillers.

Était absent excusé : Monsieur Emmanuel POMMIER pouvoir à Robert BALDÈS.

Étaient absents : Madame Laurence BRAUD, Messieurs Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD.

Secrétaire de séance : Patrick GIRARDIN

Christian CANOR apporte les remarques suivantes sur le compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2007 :

✓ point 1 square – parking du centre

Christian CANOR soulève le problème des véhicules qui stationnent empêchant l'accès au square.

Le sujet sur le propriétaire qui a un accès sur le parking a été évoqué par Monsieur le Maire.

✓ Point 7 réglementations des nuisances

Christian CANOR n'est pas d'accord sur le rapport fait de cette partie et refuse de signer le registre des délibérations du conseil municipal approuvant le compte rendu.

M. le Maire rappelle qu'il lui suffisait de communiquer son texte comme cela lui a été réclamé. En effet, à sa demande le compte rendu lui a été adressé au préalable par Internet pour apporter les modifications souhaitées. Or Christian CANOR n'a rien communiqué en retour. En séance à la demande de Robert BALDÈS il n'a pas un autre texte à proposer.

ORDRE DU JOUR

1) **Compte Administratif du budget principal** (René ARRIGHI)

Monsieur le Maire quitte la table des délibérations et laisse la présidence à Monsieur René ARRIGHI, doyen de la séance qui présente les résultats de l'exercice 2006 pour le budget principal de la commune.

Fonctionnement :

Dépenses	382 342,44 €
Recettes	486 891,42 €
Résultat excédent	104 548,98 €
Résultat N-1 excédent	244 773,23 €
<i>Résultat de clôture excédent</i>	<i>349 322,21 €</i>

Investissement :

Dépenses	853 692,45 €
Recettes	761 523,78 €
Résultat déficit	92 168,67 €
Résultat N-1 excédent	75 443,03 €
<i>Résultat de clôture déficit</i>	<i>16 725,64 €</i>

Vote : 8 pour

2) **Compte de Gestion du budget principal** (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 10 pour

3) **Affectation du résultat 2006 budget principal** (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

-résultat de l'exercice	excédent	104 548,98 €
-résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	244 773,23 €
-résultat de clôture à affecter	excédent	349 322,21 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

-résultat de l'exercice	déficit	- 92 168,67 €
-résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	+75 443,03 €
-résultat comptable cumulé à reporter au D001		16 725,64 €
-dépenses d'investissement engagées non mandatées		400 708,00 €
-recettes d'investissement restant à réaliser		126 978,00 €
-solde des restes à réaliser		- 273 730,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002	58 866,57 €
Solde d'exécution N-1D001	16 725,69 €

Affectation en réserve R1068 en investissement 290 455,64 €

Vote 10 pour

4) **Vote des 3 taxes** (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, foncières bâti et non bâti pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré procède au vote des taux des 3 taxes dont le résultat est :

- taxe d'habitation	12,03 %
- taxe foncière (bâti)	23,98 %
- taxe foncière (non bâti)	46,18 %

Vote : 10 pour

5) Budget Primitif 2007 (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2007 de Gauriac qui s'équilibre à :

fonctionnement	
dépenses	recettes
697 405.99	697 405.99
investissement	
dépenses	recettes
788 304.29	788 304.29

Vote : 10 pour

Le Conseil Municipal demande de ne pas budgétiser la facturation abusive du SMICVAL de 3,33€ par habitant comme l'a demandé ce dernier par courrier.

Monsieur le Maire supprime cette somme proposée à la ligne 611.

Robert BALDÈS souligne que cette somme représente 1,4% des impôts prélevés par la Commune. Le SMICVAL fait savoir que cette facture correspond au tiers du coût réel de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères. Donc il prévient qu'il faut s'attendre à une facture 3 fois plus importante pour 2008, environ 9000€, ce qui correspondrait pour notre commune à une imposition supplémentaire de 4,5 au total.

Jean-Marie ARRIVÉ, après avoir eu connaissance du courrier du SMICVAL, précise qu'il est prévu un contrat pour finaliser cette imposition supplémentaire. Est-ce qu'il est signé pour 2007 ? Non répond Monsieur le Maire. Donc il n'y a pas lieu de budgétiser cette ligne de l'avis de Jean-Marie ARRIVÉ qui s'interroge également sur la gestion des élus du SMICVAL.

De plus il constate à la lecture du projet du budget primitif que certaines compensations de la part de l'Etat sont en baisses donc un désengagement de l'Etat.

Robert BALDÈS pense que la dotation pour les élus va également disparaître à court terme.

Jean-Marie ARRIVÉ rappelle qu'il a déjà soulevé ce problème de prévoir une ligne en dépense pour l'entretien des bâtiments loués.

Christiane SOU précise que le montant des locations sert en partie à rembourser les emprunts.

Robert BALDÈS ajoute que pour le budget d'une petite commune provisionner est un inconvénient, qu'aujourd'hui le risque de ne pas pouvoir faire face à une dépense n'est pas trop grand parce que la commune a retrouvé un fond de roulement correct.

Raymond RODRIGUEZ fait remarquer qu'il était favorable à cette ligne spécifique, toutefois aujourd'hui les choses ont évolué et même cela ne paraît plus nécessaire pour l'instant compte tenu de notre mode de gestion.

6) Compte Administratif du budget annexe du lotissement (René ARRIGHI)

Monsieur le Maire quitte la table des délibérations et laisse la présidence à Monsieur René ARRIGHI, doyen de la séance qui présente les résultats de l'exercice 2006 pour le budget annexe du lotissement.

Fonctionnement :

Dépenses	272,31 €
Recettes	175 000,00 €
Résultat excédent	174 727,69 €

Investissement :

Dépenses	
Recettes	
Résultat déficit	
Résultat N-1 excédent	3 502,54 €

Vote : 8 pour

7) Compte de Gestion du budget annexe du lotissement (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 10 pour

8) Affectation du résultat (Robert BALDÈS)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert BALDÈS après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice excédent : 174 727,69

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice N-1 excédent : 3 502,54

Vote 10 Pour

9) Vote du budget primitif 2007 du budget annexe du lotissement (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2007 du budget annexe du lotissement qui s'équilibre à :

fonctionnement	
dépenses	recettes
243 044,85	243 044,85
investissement	
dépenses	recettes
105 705,97	105 705,97

Vote 10 pour

Le conseil municipal à l'unanimité décide de porter à l'ordre du jour la clôture du budget annexe du lotissement.

10) Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la dissolution du budget annexe du lotissement, dès que les dernières écritures seront passées.

Vote : 10 pour

11) Amortissement (Robert BALDÈS)

Carrières de Perrinque

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande du Trésor Public concernant la cadence d'amortissement pour la participation de la commune aux travaux de comblement des carrières de Perrinque effectués 2006.

Le conseil municipal à l'unanimité décide que la durée d'amortissement sera sur 5 ans à compter de l'exercice 2007, ce qui se traduit par une ouverture de crédits budgétaires d'ordre ;

- recette d'investissement au 28414-040 pour 36 094 €,
- dépense de fonctionnement au 6811-042 pour 36 094 €

Vote 10 pour

Logiciel

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande du Trésor Public concernant la cadence d'amortissement pour l'acquisition d'un logiciel en 2006.

Le conseil municipal à l'unanimité décide que la cadence d'amortissement sera d'un an.

Ce qui se traduit par une ouverture de crédits budgétaires d'ordre au budget 2007 ;

- recette d'investissement au 2805-040 pour 428,43€,
- dépense de fonctionnement au 6811-042 pour 428,43 €.

Vote 10 pour

12) Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2006.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **décide de réaliser** en 2007 les opérations suivantes :

PROJETS	HT	TTC	FINANCEMENTS		
			FDAEC	DGE	AUTOFIN
Voirie					
reprofilage enduit bicouche					
VC n°7 de la Mayanne	2 970.00	3 552.12			
VC n°4 de l'Eglise	9 157.50	10 952.37			
VC n°1 du pressing	10 545.00	12 611.82			
VC n°6 de Grillet	6 660.00	7 965.36			
VC n°15 de Banly	8 760.00	10 476.96			
VC n°2 de Roque de Thau	9 928.00	11 873.89			
VC n°101 de Peyror	7 300.00	8 730.80			
Total voirie	55 320.50	66 163.32	27 660.25	13 830.13	24 672.94
Autres financements					
Jardin du souvenir	6 365.00	7 612.54	2 864.00	2 227.00	2 521.54
acoustique salle préfabriqué	4 013.38	4 800.00	2 383.50		2 416.50
Total autres financements	10 378.38	12 412.54	5 247.50	2 227.00	4 938.04
Total FDAEC			32 907.75		

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

Par autofinancement pour la voirie et les autres investissements

13) Choix des entreprises pour les travaux de la salle polyvalente et signature des marchés (Robert BALDÈS)

Après 52 jours de publication du marché (BOAMP + Sud Ouest) l'ouverture des plis a été effectuée le 6 mars 2007 par l'architecte en présence de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises mieux disantes, sur conseil de l'architecte:

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 6 mars 2007,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

- Lot 1 Maçonnerie : EGBA de 33-SAINT SEURIN DE BOURG
49 935,10€ HT (59 722,38 € TTC)
- Lot 2 Charpente : PH LAURENT de 33-SAINT GERVAIS
12 241,21€ HT (14 640,48 € TTC)
- Lot 3 Menuiseries extérieures : DYNAMIC-PEINTURE de 33-ST CIERS DE CANESSE
28 147,00€ HT (33 663,81 € TTC)
- Lot 4 Plâtrerie – Plafonds - Acoustique – Isolation – Portes intérieures : AQUITAINE ISOL de 33-MERIGNAC
24 865,69€ HT (29 739,37 € TTC)
- Lot 5 Plomberie – Sanitaires : BEAUDOUVI de 33-MOMBRIER
5 381,00€ HT (6 435,67 € TTC)
- Lot 6 Electricité : ARRIGHI de 33-GAURIAC
11 724,60€ HT (14 022,62 € TTC)
- Lot 7 Chauffage – Climatisation : BEAUDOUVI de 33-MOMBRIER
17 802,00€ HT (21 291,19 € TTC)
- Lot 8 Carrelage : BOUQUET de 33-LANSAC
19 868,71€ HT (23 762,98 € TTC)
- Lot 9 Peinture : DYNAMIC PEINTURE de 33-SAINT CIERS DE CANNESSE
6 601,00€ HT (7 894,80 € TTC)
- Lot 10 Aménagement Scénique : ATELIERS LUMIERE de 33-MERIGNAC
11 580,00€ HT (13 849,68 € TTC)

Total du marché :..... 188 146,31€ HT (225 022,98 € TTC)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Vote 10 pour

RAPPEL :

- Architecte : LEBLEU BATAILLER pour 4 500€ HT
- Bureau de Contrôle : QUALICONSULT pour 4 860,00€ HT
- SPS : QUALICONSULT pour 2 244€ HT

Total Général : **199 750,31€ HT** + TVA 39 151,06 = **238 901,31€ TTC**

Globalement le coût de ce projet passe dans l'enveloppe prévue à cet effet en tenant compte de l'aménagement scénique qui a été ajouté. Le fait d'obtenir un prix beaucoup plus bas que prévu sur le lot 7 permet d'absorber des dépassements sur certains autres lots.

Il a été budgétisé 280 000,00. Il y a donc une marge en cas de dépassement.

Jean Guy BERTAUD demande à quoi va servir la différence d'environ 30 000 €.

Monsieur le Maire répond que les 30 000€ ou plus seront destinés à l'acquisition du matériel d'équipement de la salle (tables, chaises, réfrigérateur, etc.).

Un courrier sera adressé aux entreprises qui n'ont pas été retenues. Le Maître d'œuvre convoque les entreprises qui ont fait l'objet de notre choix pour mercredi 4 avril pour la signature des marchés et établir un planning des travaux en présence du bureau de contrôle, mission technique et mission sécurité et protection de la santé (SPS).

Christiane SOU demande s'il est prévu de contracter une assurance dommage ouvrage. L'assureur de la commune, la SMACL, a été contacté répond **Robert BALDÈS**.

14) Lancement du marché de réfection des voiries communales 7-4-1-6-15-2 et 101
(Jean Guy BERTAUD)

Jean-Guy BERTAUD présente au conseil municipal le projet de voiries communales pour 2007.

Le montant prévisionnel du marché estimé par les services de la DDE, maître d'œuvre, est de 55 320.50€ HT (66 163.32€ TTC)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée, dans le cadre du projet de voirie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

Vote 10 pour

Jean Guy BERTAUD a exposé, aux services de la DDE qui doivent confirmer par écrit la possibilité d'un classement avant travaux.

Les propositions de classement des voiries suivantes :

- VC n°4 et 6 suite à leur élargissement ;
- la voie de la poste au gymnase ;
- la voie du préfabriqué aux containers à verres ;
- la voie de la poste aux containers à verres ;
- la place de la poste et son chemin le long du terrain de basket ;
- le chemin rural n°19 ;
- le chemin rural n°2 de Banly ;

Gisèle SOU expose la demande de réfection du chemin de Banly.

Il sera empierré prochainement répond **Jean-Guy BERTAUD**

Robert BALDÈS indique aux conseillers qu'une petite partie de ce chemin n'est pas communale. Il faut voir sur place avec le cadastre.

15) Ile du Nord : acquisition d'une partie de l'Ile par le Conservatoire du Littoral
(Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire propose au Conseil de donner un avis favorable à l'acquisition par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, d'une partie de l'île appartenant aux consorts GONET, dont 7HA 74A 07CA sur le territoire de GAURIAC.

Vote : 10 pour

Nous avons déjà donné un avis favorable lors de l'achat de la propriété ZAMOFING par le Conservatoire du Littoral.

Raymond RODRIGUEZ rappelle que c'est un achat particulier, avec l'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, et de la Fondation du Littoral. Chacun achète en fonction de ses compétences.

16) Logement Dupont et de la Poste (Christiane SOU)

Les locataires du logement de La Poste ont choisi de prendre l'appartement disponible dans l'immeuble DUPONT, qui correspond beaucoup mieux aux besoins de la famille.

Quant au logement de La Poste, **M. Le Maire** propose de le louer pour ouvrir un nouveau commerce ou bien une profession libérale de manière à nourrir l'activité commerciale du village. Le garage pourrait être mis à la disposition d'un petit atelier/commercial qui a besoin de peu d'espace.

Des demandes de locaux ont été formulées ces derniers mois, notamment par des Esthéticiennes. Il faut contacter ces personnes.

Si ce n'est pas possible, nous sommes toujours à temps de reloger une famille.

Vote : 10 pour

17) Convention Site Internet Collectif des Elus Municipaux contre les projets de fuseaux du contournement de Bordeaux (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire propose de signer la convention du collectif des Elus Municipaux contre les projets de fuseaux du contournement de Bordeaux de la Coordination Rive Droite contre le projet de contournement de Bordeaux.

L'objectif est de financer pour environ 80 € et de gérer un site Internet dédié au contournement de Bordeaux et tout ce qui peut s'y rattacher.

La convention est signée pour une durée d'un an.

La Commune de SAINT PAUL prend la gestion du site à son compte, et s'engage à laisser le libre accès aux délégués de Coordination Rive Droite.

Christian CANOR prend connaissance de ce projet et dit que le contournement n'est pas défini puisqu'il y a une décision de justice qui relance le dossier. Donc pourquoi payer ? Il ne voit pas l'utilité d'un tel projet pour l'instant.

Par solidarité répond **Patrick GIRARDIN**.

Vote : 9 pour 1 contre

18) Divers

- ✓ **Achat d'une débroussailleuse multi outils avec perche (Taille haies + Elagueuse + Roto fil)**

M. le Maire présente la mise en concurrence :

- LACROIX de SAINT ANDRE : 813,13€ HT (972,50€ TTC) marque ZENOAH
- BOUE de CARS : 848,66€ HT (1015€ TTC) sans Roto fil ? MARQUE TANAKA
- HORAUD de ETAULIERS : 873,95€ HT (1046,04€ TTC) marque HUSQVARNA

Les Agents Techniques associés à cette acquisition ont choisi LACROIX pour être le mieux disant rapport qualité prix et le plus proche pour la maintenance.

Vote : 10 pour

- ✓ **Acquisition d'un ordinateur pour le bureau du Maire.**

L'ordinateur du bureau du Maire ne peut recevoir ni Internet, ni de clefs USB. Etant tout de même en bon état il sera attribué à l'école primaire de la commune pour la classe de CE1.

Robert BALDÈS présente aux conseillers un devis pour un l'achat d'un nouveau matériel.

Devis BMI : 719,06 € HT (860,00 € TTC).

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cet achat qui est prévu au budget primitif 2007.

Vote : 10 pour

- ✓ **Christiane SOU** indique qu'un abribus est demandé à CAMP HAUT.

Jean Guy BERTAUD contacte la DDE et autres interlocuteurs.

Jean-Marie ARRIVÉ pense que dans le cadre du ramassage scolaire la commune doit pouvoir bénéficier d'une subvention du Conseil Général pour la réalisation d'un abribus.

- ✓ **Jean Marie ARRIVÉ** souligne une nouvelle fois que le fossé du Breuil, lieu des constructions nouvelles, n'est pas creusé.

Robert BALDÈS va le rappeler à la DDE.

Christian CANOR dit que les eaux de pluie doivent normalement rester sur le terrain.

Robert BALDÈS précise que pour ce cas particulier, un accord à été signé entre le Conseil Général, le SIAEPA et la DDE pour un rejet au fossé, d'eau propre.

- ✓ **Raymond RODRIGUEZ** indique que le Journal de GAURIAC va sortir en fin de semaine prochaine.

✓ **Raymond RODRIGUEZ** donne le compte rendu du débat en CDC sur la question des ordures ménagères et notamment concernant les taux arbitraires et scandaleux entre la zone d'un passage et celle de 3 passages dans BOURG centre. 120€ par an et par habitant pour un passage et 130€ par habitant et par an pour 3 passages. Les taux proposés sont donc 17,75% pour la commune de Bourg et 26,64 % pour Gauriac, (sur la taxe du foncier bâti). Après un vif débat sur le refus de voter ces taux, la majorité des participants du Conseil Communautaire a voté oui. Comment expliquer ce calcul à la population ? Les élus de la CDC, délégués au SMICVAL ont décidé de démissionner, la question de faire un recours auprès du Tribunal Administratif reste posée.

Pour répondre à la question de **Jean-Guy BERTAUD**, la CDC est adhérente au SMICVAL depuis qu'elle a récupéré la compétence ordures ménagères, lui permettant de percevoir une dotation globale de fonctionnement plus importante, répond **Raymond RODRIGUEZ**.

Jean-Guy BERTAUD pense qu'il faut se sortir du SMICVAL, faire une étude avec un autre prestataire. Il a lu dans la presse que cet organisme coule et que les ramasseurs s'enrichissent.

Raymond RODRIGUEZ précise qu'il faut obtenir une forte majorité d'élus du syndicat pour pouvoir abandonner les services du SMICVAL et se demande comment gérer les ordures récoltées.

Jean-Marie ARRIVÉ pense que le fait de refuser de prévoir au budget primitif les 3,33 € par habitant pour les collectivités est déjà une ouverture, il s'élève contre les élus qui votent de telles augmentations.

Séance levée à 23h45